



L'Ademe examine la montée en puissance de l'effacement en France

Publié le : Lundi 29 Janvier 2018

L'Ademe examine la montée en puissance de l'effacement en France. Elle a décelé quatre secteurs

gestion de ce fonds.

Mairie de Paris du 24 janvier 2018

[Lire l'article sur le site](#)

[Achetez des points ou abonnez-vous pour lire l'article sur le site](#)

Brest : un cadastre solaire à l'échelle de la Métropole

Publié le : Lundi 29 Janvier 2018

Brest Métropole a développé en interne leur cadastre solaire métropolitain, mis en ligne en juin 2016, en écho à sa stratégie de développement des énergies renouvelables liée au plan climat air énergie territorial. Leur cadastre solaire est un outil d'aide à la décision

à destination des maîtres d'ouvrage potentiels, en vue de massifier les projets solaires du territoire.

L'outil grand public, gratuit et en ligne, permet de sélectionner une adresse précise et indique, par un code couleur, le potentiel solaire. Il fournit des renseignements complémentaires lorsque l'on clique sur un pan de toiture.

Pour plus d'informations sur les cadastres solaire rendez-vous sur notre article dédié.

Le cadastre solaire de Brest en quelques chiffres :

335 535 pans de toiture (environ 150 000 bâtiments), environ 160 000 arbres et points hauts, près de 17 millions de calculs 3D, et près de

18 600 bâtiments pré-ciblés par le cadastre solaire

Le cadastre solaire de Brest Métropole

PV Info du 26 janvier 2018

[Lire l'article sur le site](#)

La Ville de Paris va investir 150 M€ dans la transition écologique

Publié le : Lundi 29 Janvier 2018

La Ville de Paris a choisi de se doter d'un fonds d'investissement territorial pour la transition écologique, le Paris fonds vert.

Doté initialement de 150 M€, il a pour but d'investir dans des PME à fort potentiel de croissance qui développeront, pour Paris et ses habitants, des solutions innovantes dans les domaines de la transition écologique. Demeter assurera la

Quelle taille de centrales solaires voulons-nous en France ?

Publié le : Lundi 29 Janvier 2018

L'annonce d'EDF de construire 30.000 MW de solaire au cours de la période 2020 - 2035 est en train de semer l'inquiétude parmi les dirigeants locaux tant politiques que professionnels du photovoltaïque. En effet, sur quinze ans, il y aura 2 GW installés chaque année par cette seule entreprise auquel il faudrait ajouter les autres développeurs-proprétaires de centrales.

Ceci est à comparer aux 7,7 GW installés au cours de ces dix dernières années. Les uns peuvent s'en réjouir estimant qu'enfin le solaire va s'imposer définitivement en France, permettant de supplanter le nucléaire et de proposer une énergie bien meilleur marché que l'atome (l'EPR de Flamanville fournira le kWh à 0,09 €, la centrale britannique d'Hinkley Point achètera le kWh à 0,0925 £, soit 0,1056 €). Pour ces tenants des EnR, le solaire a vaincu le nucléaire et s'instaure avec l'éolien comme les deux sources d'énergies rentables, propres, et d'avenir, ... Ils s'en félicitent.

Tout autre est l'appréciation des dirigeants locaux. Pour réaliser 2 GW par an, est-ce qu'EDF ne sera tenté de construire de gigantesques installations privilégiant l'efficacité technique, au détriment des territoires, des terrains, et de l'écologie des régions ou des communes ? Chacun suppose les « chances » d'être la région défigurée par d'immense étendue de panneaux. L'absence de précision d'EDF fait le lit des suppositions et des craintes. Les uns espèrent que les terres agricoles ne seront pas touchées, d'autres que les terres sans utilité telles les Causses, les régions impropres à la culture seront en priorité équipées... Certains enfin examinent les infrastructures électriques actuellement existantes (ligne à haute tension, ligne d'évacuation de la production, possibilité physique de construire des lignes d'évacuation, ...) pour évaluer la probabilité qu'une immense centrale sera construite sur leur territoire. C'est que l'effet d'annonce d'EDF n'a pas été accompagné par des grandes lignes d'explication des moyens et de la politique qui sera suivie...

Jusqu'à présent, la volonté des pouvoirs publics a été de limiter à 17 MWc la puissance crête maximum des

installations. Certes, certains grands développeurs ont construit des projets immenses en juxtaposant des centrales les unes aux autres sans respecter la distance minimum de 500 mètres entre deux unités, en utilisant des sociétés différentes pour contourner la règle qui devait éviter l'effet de masse.

Désormais et surtout d'ici cinq à dix ans, la situation changera de plus en plus : avec un coût du kilowattheure autour de 0,05 €, et avec la possibilité de vendre à des tiers la production d'électricité, sans donc passer par la Commission de Régulation de l'Energie, les gros projets n'ont plus de limites réglementaires. L'écartement de 500 mètres ne sera plus respecté. Les moyens financiers et le capital d'influence des gros développeurs leur permettront d'acquérir l'espace qui leur convient et, sans vouloir le dire, ils pourront s'affranchir de toute disposition limitant la dimension maximale de leurs centrales. On voit bien que l'exemple de Cestas avec presque 300 ha pour 300 MW sera suivi, copié, et « amélioré » avec un seul objectif abaisser le coût de revient du kilowatt.

Cette évolution probable fait réagir M. Jacquin Depeyre, PDG de la Société Electricité du Soleil du Bassin (d'Arcachon) ou EDSB. Ce petit producteur photovoltaïque qui est aussi et d'abord un forestier vient d'inaugurer ces derniers jours au sein de la forêt des Landes deux centrales (l'une de 12 MW et l'autre de 3,5 MW qui pour respecter la réglementation des 500 n'ont pas pu être réunies en un seul ensemble). La capacité installée totale d'EDSB est aujourd'hui d'un peu moins de 35 MWc en 3 sites de moins de 12 MWc, distants de plus de 500 m les uns des autres. Pour leur propriétaire, ces sites sont des clairières bénéfiques à la biodiversité. Les rangées de tables sont éloignées, l'herbe pousse sur 100 % de la surface du terrain, les moutons la broutent et le biotope est favorable aux insectes et aux oiseaux... qui assurent la protection sanitaire de la forêt environnante.

Pour le forestier, ses centrales sont bénéfiques aussi à une meilleure défense incendie. Elles font coupe-feu et génèrent des zones de défense incendie, elles apportent du travail aux entreprises de travaux forestiers et des ressources fiscales aux collectivités locales. Face au risque de tempête, la forêt doit pouvoir se diversifier.

La surface totale des centrales solaires soit 65 ha ne représente que 2,5 % de la surface de cette propriété forestière de 2.500 ha. Pourquoi interdire l'alliance du solaire et de la forêt ? Alors que des « monstres » de 300 ha sans espace entre les panneaux pourront continuer à être construits ? Tout est question de proportion !

Au lieu d'interdire aux (petits) producteurs l'accès aux appels d'offres de la CRE quand ils utilisent des terrains forestiers, il faudrait plutôt faire respecter par tous la règle des 500 m, au moins en forêt, ... quitte à porter à un maximum de 50 ha la

taille unitaire d'un site photovoltaïque créé en forêt et à exiger que le site ne coupe une forêt en deux... avec une règle s'appliquant à tous les acteurs du photovoltaïque. Les petits producteurs, qui ont besoin des appels d'offres, comme les plus gros qui ont un accès direct au marché en tant que distributeur. La règle devrait donc plutôt s'imposer au niveau des demandes de défrichement.

Quelle sera la physionomie des propriétaires de centrales à horizon de dix ou vingt ans ? Y aura-t-il concentration entre cinq à dix gros exploitants qui monopoliseront la quasi-totalité des centrales ? Ou bien souhaite-t-on qu'il y ait une diversité de propriétaires, souvent amoureux de leur espace de vie et résolu à faire du mieux possible la construction et l'exploitation de leur centrale en liaison avec l'environnement ?

Le risque est que la puissance financière fasse la différence. Qu'on accorde à certains un passe-droit dans les négociations avec les administrations, avec une réglementation à deux vitesses, l'un pour les petits qui seront bien obligés de respecter lois et règlements, et les gros intervenants qui n'auront bientôt plus besoin des appels d'offres et qui risquent de s'affranchir de toutes limites ? L'avenir n'est pas écrit. Il est à construire. Encore faut-il avoir une claire perception de ce qui est souhaitable pour l'aménagement photovoltaïque de la France et s'y tenir.

PS : Rappelons que la surface de la forêt est en constante expansion, contrairement aux surfaces agricoles qui diminuent. Mais la forêt française n'est pas assez aménagée et entretenue. Pour cette raison notre pays manque toujours de bois et en importe massivement.

[Lire l'article sur le site](#)